



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ RECTORAL EN DATE DU 16 JUIN 2021 ATTRIBUANT UNE CERTIFICATION
COMPLÉMENTAIRE DANS LE SECTEUR DISCIPLINAIRE ARTS**

SESSION 2021

Le Recteur de l'académie de Clermont-Ferrand,

VU l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires ;

VU la note de service n° 2019-104 du 16 juillet 2019 ;

VU le procès-verbal établi par le jury le 16 juin 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La certification complémentaire dans le secteur disciplinaire Arts est attribuée, sous réserve des dispositions de l'article 7 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié visé ci-dessus, aux enseignants dont les noms suivent:

Option Théâtre :

- **GALINDO JONCHIERE Olivia, Professeure des écoles, École maternelle Jean Butez (63)**
- **LESCROART Justine, Certifiée lettres modernes, Collège Gordon Bennett (63)**
- **CHASTEL HEBRARD Delphine, Certifiée lettres modernes, Lycée de Haute Auvergne (15)**

Option Histoire de l'Arts :

- **ETIER CANADINHAS Delphine, Certifiée Arts Plastiques, Collège Marie Curie (03)**

Option Danse :

- **CAILLOT Julie, Professeure EPS, Lycée Ambroise Brugière (63)**

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Karim BENMILOUD